

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023 - 368

### CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRÉSENTATION DU SPECTACLE « GARNER ON MY MIND » AVEC L'ASSOCIATION « LE DIJONNAIS SUR L'HERBE »

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-3, 1° et R. 2122-8,

**Vu** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

**Vu** la délibération n°35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il y a un intérêt pour la commune de Taverny de proposer des spectacles culturels et variés aux tavernaciens ;

**Considérant** que l'association « LE DIJONNAIS SUR L'HERBE » propose de céder le droit de représentation du spectacle « GARNER ON MY MIND » au profit de la commune ;

**Considérant** que la représentation du spectacle « GARNER ON MY MIND » aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 à la médiathèque Les Temps Modernes de Taverny, pour un montant total de 1 561,50 € TTC (MILLE CINQ CENTS SOIXANTE ET UN EUROS ET CINQUANTE CENTIMES TTC) ;

**Considérant** que ce type de contrat relève de l'article R. 2122-3 1° du code de la commande publique et peut, en vertu de cet article, être passé sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

**Considérant** qu'il y a, en conséquence, la nécessité de signer un contrat relatif à la représentation du spectacle « GARNER ON MY MIND » avec l'association « LE DIJONNAIS SUR L'HERBE » ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20230720-2023-368-CC

Réception en sous-préfecture le : 25/7/2023

Publication le : 25/7/2023

## DÉCIDE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le contrat relatif à la représentation du spectacle « GARNER ON MY MIND », et ses éventuels avenants, sont signés avec l'association « LE DIJONNAIS SUR L'HERBE », sise Maison des associations, Boîte TT5, 2 rue des Corroyeurs à Dijon Cedex (21068), représentée par M. COLIN Pierre en sa qualité de Président de l'association.

SIRET : 809 009 095 00021

### **Article 2 :**

Le montant du contrat de cession est de 1 561,50 € TTC (MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET CINQUANTES CENTIMES TTC), auxquels s'ajouteront d'autres taxes et redevances nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le règlement sera effectué par mandat administratif, sur présentation de facture, à l'issue de la représentation.

### **Article 3 :**

La représentation du spectacle « GARNER ON MY MIND » aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 à la médiathèque Les Temps Modernes, 7 rue du chemin vert de Boissy à Taverny (95150).

### **Article 4 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2023.

### **Article 5 :**

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public assignataire de la Commune.

### **Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Fait à Taverny, le 20 juillet 2023**

**Pour le Maire empêché,  
La 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire,**



**Lucie MICCOLI**